

Une solution au désir d'enfants chez les couples homosexuels : l'adoption et non pas la location du ventre d'une mère porteuse



Par Athena Davis, membre de PDF Québec
Octobre 2024

Le comité GPA de PDF Québec veut souligner l'excellente [entrevue qu'à fait Pénélope McQuade le 16 septembre 2024](#), entrevue d'un couple gay qui a adopté deux enfants à travers la banque mixte de la DPJ. Nicolas et Justin ont décrit leur processus de décision et leur belle histoire d'adoption de deux petites filles, l'une d'elles, deux jours après sa naissance. Ils ont décidé de procéder à une adoption au lieu d'avoir recours à la GPA (grossesse pour autrui) et ne le regrettent pas! Ces enfants avaient besoin d'une famille stable et aimante. Les futurs papas étaient prêts à fournir les efforts nécessaires (durant l'entrevue ils diront qu'ils étaient plus jeunes et peut-être un peu fous, mais qui ne l'est pas un peu lorsqu'on prend la décision de former une famille avec deux enfants?).

Lors des discussions sur la possibilité de légaliser la GPA au Québec (Projet de loi 12 en mars 2023), PDF Québec s'était élevé contre cette possibilité et avait fait une série de propositions dans le mémoire sur PL 12 que nous avons déposé en mars 2023. Nous avons entre autres suggéré au gouvernement de prendre des mesures pour faciliter l'accès à l'adoption de tous les couples désirant former une famille, en particulier les couples homosexuels qui ont moins souvent accès à l'adoption internationale.

Le désir de fonder une famille est compréhensible et normal. Cependant, le droit d'obtenir un enfant en louant le corps d'une femme et en commandant l'enfant sous contrat ne devrait pas exister. Il est malheureux qu'en 2024, le Québec ait rejoint les rangs des pays légalisant la commande d'enfants sur mesure. Nos députés ont été convaincus que ceci était une mesure du progrès de notre société. Au contraire, nous pensons toujours que l'industrie de la GPA aurait dû être combattue, car on ne devrait pas pouvoir, au Québec, selon les mots de l'ancien ministre libéral de la Justice, Gil Rémillard, « vendre son corps pour la gestation, pour faire un enfant ». [#penelope](#) [#radiocanada](#) [#nonalagpa](#) [#adoptioncouplehomosexuel](#)

Référence Gil Rémillard : Québec, Assemblée nationale, *Journal des débats*, 34e Leg, 1re Session, No 7 (5 septembre 1991) à SC1-268 [*Journal des débats*]

<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/penelope/episodes/946345/rattrapage-1-undi-16-septembre-2024>